

Fête de la Saint Pierre



SAMEDI 02 JUILLET 2022

PORT DES OURSINIÈRES

17H30 BÉNÉDICTION DES BATEAUX

18H30 BALÈTI ET RESTAURATION



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA FETE DE LA SAINT-PIERRE 2022

I. GÉNÉRALITÉS

La Fête de la Saint-Pierre est un évènement organisé intégralement par la Ville du Pradet en partenariat avec la Société Nautique du Port des Oursinières et le comité des fêtes de la ville. Il aura lieu le samedi 2 Juillet 2022 de 17h30 à 00h00.

II. LES STANDS

Information concernant le montage/démontage de votre stand :

- Les stands sont installés sur le parking de la capitainerie au Port des Oursinières
- La ville du Pradet met à disposition des exposants, des tables, des chaises et des barnums pour les aménager aux besoins **selon vos indications sur votre fiche d'inscription.**
- Les exposants sont attendus pour installer leurs stands le samedi 3 juillet **à partir de 13h.**
- **Tous les stands doivent être prêts pour l'ouverture de l'évènement le samedi 2 juillet à 17h00.**
- Les organisateurs de l'évènement seront sur place à votre arrivée pour vous guider vers l'emplacement prévu de votre stand et répondre à vos besoins et attentes d'ordre technique (raccordement électrique...)
- Les organisateurs ne mettent pas à disposition de rallonge électrique, vous devez vous munir d'un touret ou de rallonge.
- Les organisateurs mettent à disposition du public et des exposants des commodités situées à proximité.
- Les emplacements sont au tarif de 100,00 € HT (TVA non applicable) pour une surface de 3 x 3 m linéaires.

III. INSCRIPTION ET CONDITIONS D'ADMISSION

- La réception de la demande par l'organisateur implique que la société désireuse d'exposer à eu connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve.
- L'envoi de la demande d'admission ne constitue pas une offre de participation. L'organisateur reçoit les demandes et statue en commission sur les admissions. Les adhésions des exposants ne sont définitives qu'après envoi de la confirmation par mail de l'acceptation de la commission accompagnée de la facture de participation par l'organisateur.
- Les adhésions ne sont valables et acceptées que pour l'évènement cité ci-dessus et sont en aucun cas un engagement pour d'autres évènements à venir.

- En cas de non-paiement ou de retard de paiement concernant une précédente édition ou d'un autre évènement organisé par la ville du Pradet, les organisateurs se réservent le droit de refuser la demande d'admission.

IV. LA VENTE

- Les exposants et les restaurateurs seront présents sur leurs stands pour vendre leurs produits sans interruption selon les heures de la manifestation soit de 17h à 00h.
- La ville du Pradet organise le nettoyage et la propreté des tables et des espaces de restauration.
- Les exposants sont responsables de la propreté de leurs stands et doivent laisser leurs emplacements propres après le démontage.
- Les exposants doivent démonter leur stand directement après la fin de la manifestation soit le Samedi 2 juillet 2022 à partir de 00h00.

V. LES ANIMATIONS / LA MUSIQUE

A partir de 17h00 une animation musicale est organisée par la ville du Pradet de style « danses folklorique, puis balèti à partir de 18h30 ». Ces animations sont prévues sur la scène installée sur le parking et seront encadrées par la ville.

Information concernant les repas :

- Des tables et des chaises seront prévues et installées par la ville pour permettre au public de se restaurer.

VI. LA SECURITE

- Des agents de police municipale et des services de la ville seront dédiés à l'évènement afin de sécuriser le site.
- Des agents de sécurité seront présents sur site tout au long de la manifestation.

VII. ORGANISATION ET REGLEMENT

- Votre fiche d'inscription doit être retournée datée et signée **avec votre règlement** en Mairie **avant le lundi 20 juin 2022** par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de ville - à l'attention du Cabinet du Maire – Parc Cravéro – av 1ere DFL – 83220 LE PRADET. Attention : Aucune fiche ne pourra être remise directement à l'accueil de la Mairie vous pouvez cependant les porter directement au service du Cabinet du Maire.
- Votre règlement doit se joindre **obligatoirement avec votre fiche d'inscription**, par chèque à l'ordre du trésor Public. En l'absence de règlement de votre part 48h00 avant l'évènement votre inscription ne sera pas prise en compte.
- Pour toutes questions concernant cette manifestation vous pouvez joindre le Cabinet du Maire au : 04.94.08.69.72 ou par mail : celine.dulac@le-pradet.fr

Fête *de la* Saint Pierre



NOM - PRÉNOM
RAISON SOCIALE :
ADRESSE :
CP :
MAIL :
TÉL :
FACEBOOK :
CODE APE :



PRODUITS PROPOSÉS

Produits destinés à la consommation sur place

| DÉNOMINATION ET FORMAT : | PRIX DE VENTE TTC |
|--------------------------------|-------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

TARIFS DES EMPLACEMENTS

Forfait : 100€ HT (TVA non applicable) pour un module de 3 x 3 m linéaires).

Chèque à établir à l'ordre du Trésor Public et à joindre OBLIGATOIREMENT à l'inscription.

Demande de matériel compris dans le forfait :

Nombre de stands : x 100 € = €

Nb de barnums (3 X 3 m) Nb de tables (170 cm) Nb de chaises

Électricité (puissance en kWh)

J'ai pris connaissance du règlement annexé et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :